

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	14	14 + 1 pouvoir

Date de convocation 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, CLEMENT Joël, DE CHILLOU DE CHURET Denis, FOFANA Mohamed, GUICHON Anne, GUYARD Céline, JACQUES Jessica, LALLEMENT Martine, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, OUY Marcel, PETIT Christophe, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : **MARTINET Aurélie pouvoir transféré à DE CHILLOU DE CHURET Denis pour ce vote.**

Monsieur ROUCHAUSSE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Election d'un adjoint au Maire supplémentaire
N° de délibération : 34_2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	1	15	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération n°33_2026 étendant le nombre d'adjoint à 3 au lieu de 2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutins, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant les candidatures de Messieurs Jean-Marie BAUDOIN et Joël CLÉMENT au poste de 3^{ème} adjoint au Maire,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Joël CLÉMENT, 13 voix (treize)

Monsieur Jean-Marie BAUDOIN, 2 voix (deux)

M. Joël CLÉMENT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint au Maire.

L'entrée en fonction interviendra au 1^{er} mai 2026.

Le secrétaire,
Jean-Michel Rouchaussé



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Denis DE CHILLOU DE CHURET

Denis DE CHILLOU DE CHURET
2026.04.30 13:59:54 +0200
Ref:10924343-16470018-1-D
Signature numérique
le Maire